

TARIFS 01/09/2025*

TAUX DE PRISE EN CHARGE	HOSPITALISATION EN SERVICE DE SOINS	PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE	A LA CHARGE DE L'ASSURE OU DE LA MUTUELLE Le ticket modérateur = Tarif Journalier de Prestation (TJP). DU TJP à la charge de l'assuré ou de la mutuelle
-------------------------	-------------------------------------	--	--

Patient à 100% sécurité sociale ex: Invalidité, ALD.....	TJP	Tarif Journalier de Prestation: 135,41 €	
	FORFAIT JOURNALIER		15,00 € par jour (du 1 ^{er} jour au jour de sortie inclus)

Patient à 80% Sécurité sociale	TJP	Tarif Journalier de Prestation: 120,33 €	15,082 € par jour
	FORFAIT JOURNALIER		15,00 € par jour (du 1 ^{er} jour au jour de sortie inclus)

Suppléments hôteliers	Chambre particulière		50,00 € par jour (du 1 ^{er} jour au jour de sortie inclus)
	Télévision 10 premiers jours		40,00 € les 10 jours
	Télévision		3,00 € par jour
	Ouverture de ligne téléphonique		2,50 € pour le séjour

* La facturation des honoraires suit le taux du dossier, elle est déterminée en fonction du besoin en soins du patient.

Pour plus d'information, merci de vous adresser à l'accueil.